

et Eug. Dumont et de MM. Garceau, Gagnon, Chartier et Lamoureux, et demande de substituer les blocs de scorie aux blocs de granit pour le pavage de la rue Notre-Dame Est, à partir de la rue Marlborough jusqu'à la rue Nicolet.

M. l'échevin Bumbray

Propose: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'être autorisé à substituer les blocs de scorie aux blocs de granit pour le pavage de la rue Notre-Dame Est, depuis l'Ouest de la rue Marlborough jusqu'à la rue Nicolet, et, de plus, qu'un crédit supplémentaire de \$7,480 soit voté pour payer la différence entre le coût d'un pavage en blocs de scorie et un pavage en blocs de granit pour ladite partie du pavage de la rue Notre-Dame-Est.

La Commission se partage sur ladite proposition:

Pour: Lapointe, Leclaire, O'Connell, Duquette et Bumbray—5.

Contre: Ward—1.

Ladite proposition est ainsi affirmativée, et il est

Résolu: En conséquence.

2.—M. le président informe la Commission qu'il a reçu des plaintes que plusieurs journaliers n'ont pas été payés pour le pavage de la rue St-Jacques, exécuté par la "The Powell Paving Co". M. L.-G. Glass, représentant de ladite compagnie, déclare que les journaliers en question ont été payés et il produit les reçus de ces derniers.

3.—A la demande de M. l'échevin McKenna, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire rapport au sujet du macadamisage de l'avenue du Boulevard, quartier Mont-Royal.

REQUETES, ETC.

4.—De M. P.-E. Mercier, demandant une position comme ingénieur civil dans le service de la Voirie.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

5.—De propriétaires et locataires des rues Chaussé, Gauthier et DeLorimier, demandant que la rue Gauthier ne soit pas fermée, à partir de l'avenue DeLorimier jusqu'à la rue Chaussé.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour un rapport et plan.

6.—De M. F. Lebuïs dit Lavergne, demandant de conduire une voiture pour l'arrosage des rues du quartier Mont-Royal.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

7.—*Résolu:* Que le trésorier de la Ville soit autorisé à rembourser à M. M. Dineen son dépôt de \$400 effectué avec sa soumission pour la construction de l'égout de l'avenue Oxenden.

8.—Soumis des estimés pour la confection de trottoirs permanents dans différentes rues.

Déposés sur le bureau.

9.—Sur proposition de M. l'échevin Duquette, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à disposer de tout le bois qu'il a à sa disposition pour la confection de trottoirs en bois dans le quartier Saint-Denis et de l'employer où il le jugera absolument nécessaire.

10.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à acheter de M. I. Désormeaux, de la chaîne de bordure en pierre, aux prix stipulés dans la soumission de MM. Mandeville & Fils pour ladite fourniture. Les commandes ne devant, dans aucun cas, excéder le montant de \$999.

11.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à exhausser la maison du gardien de la digue à la Pointe St-Charles, soit par contrat ou à la journée, à même le crédit affecté à cette fin.

12.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à afficher dans les rues, les avis défendant de cracher sur les trottoirs.

13.—*Résolu:* Que M. le président et l'inspecteur de la Ville soient autorisés à disposer pendant les vacances, des questions de détails et de l'administration du service de la Voirie.

RAPPORTS.

14.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recommandant qu'un crédit de \$10,000 soit voté pour défrayer le coût de l'exhaussement et du nivellement des rues qui sont actuellement dans une condition impassable.

mont, and of Messrs Garceau, Gagnon, Chartier and Lamoureux, and asked that scoria blocks be substituted for granite blocks for the paving of Notre-Dame street-East, from Marlborough to Nicolet street.

Ald. Bumbray

Moved: That a report be made to Council recommending that authority be given to substitute scoria blocks for granite blocks for the paving of Notre-Dame street-East, from the West of Marlborough street to Nicolet street, and furthermore, that a supplementary appropriation of \$7,480 be voted, to pay the difference of cost between a scoria block paving and a granite block paving for the said part of Notre-Dame street East.

The Committee divided on said motion:

Yeas: Lapointe, Leclaire, O'Connell, Duquette and Bumbray—5.

Nays: Ward—1.

So it was carried and

Resolved: Accordingly.

2.—The chairman informed the Committee that he had received complaints from several laborers who had not been paid for the St. James street paving, made by "The Powell Paving Co."

Mr. L. G. Glass representing said Company, stated that the laborers in question had been paid and filed receipts from them.

3.—At the request of Ald. McKenna, it was

Resolved: That the City surveyor be asked to report anent the macadamizing of Boulevard avenue, Mount Royal ward.

PETITIONS, ETC.

4.—From Mr. P. E. Mercier asking for a position as civil engineer in the Road department.

Referred to the City surveyor.

5.—From proprietors and tenants of Cnaussé, Gauthier and DeLorimier streets, asking that Gauthier street be not closed up, from DeLorimier avenue to Chaussé street.

Referred to the City surveyor for a report and plan.

6.—From Mr. F. Lebuïs, dit Lavergne, asking to drive a water cart, for the sprinkling of streets in Mount-Royal ward.

Referred to the City surveyor.

7.—*Resolved:* That the City treasurer be authorized to refund Mr. M. Dineen his deposit of \$400 made with his tender for the construction of the Oxenden avenue sewer.

8.—Submitted estimates for permanent sidewalks to be laid in different streets.

Laid on the table.

9.—On motion of Ald. Duquette, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to dispose of all the wood, for the construction of wooden sidewalks in St. Denis ward, and use same where he may deem it absolutely necessary.

10.—*Resolved:* That the City surveyor be authorized to purchase from Mr. I. Desormeau, curbstone at prices stipulated in the tender of Messrs Mandeville & Son, for said supply. Orders not to exceed, in any case, the amount of \$999.

11.—*Resolved:* That the City surveyor be authorized to raise the guardian's house at the dyke, at Point St. Charles, by contract or day's work, out of the appropriation voted for said purpose.

12.—*Resolved:* That the City surveyor be authorized to post in the streets, notices forbidding persons to spit on the sidewalks.

13.—*Resolved:* That the chairman, and the City surveyor be authorized during the holidays to dispose of matters of detail, and of the administration of the Road department.

REPORTS.

14.—*Resolved:* That a report be made to Council for an appropriation of \$10,000 to defray the cost of grading and levelling streets which are now in an impassable state.